

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_15-DE



COMMISSION COMMUNALE POUR

I'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT 2018/2019



MÉTROPOLE DE LYON

Ville accessible
Ville inclusive

SOMMAIRE

Introduction

La ville de Vaulx-en-Velin

Données générales et chiffres clés

Modalités de fonctionnement et d'articulation de la Commission Communale pour l'Accessibilité avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA)

Partie 1 : Vaulx-en-Velin, ville accessible

1.1 Les espaces extérieurs.....	8
1.2 Les aménagements de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)	8
1.3 Les cheminements piétonniers, transport	10
1.4 Les établissements recevant du public (ERP): point d'étape de l'Ad 'AP	13
1.5 Habitat, logement : accompagnement du service Logement de la Ville	15

Partie 2 : Vaulx-en-Velin, ville inclusive

2.1 Création et développement du service Handicap	16
2.2 Éducation, sport, loisirs et culture pour tous	18
2.2.1 Enfance, éducation et parentalité	18
2.2.2 Sport et handicap	20
2.2.3 Accès aux loisirs et culture pour tous	21
2.3 Santé et handicap	23
2.3.1 Le Contrat Local de Santé : un outil pour améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables.....	23
2.3.2 Journée internationale des personnes handicapées 2019 « Santé, handicap et bien être »	23
2.3.3 Santé mentale	23
2.4 Insertion professionnelle et emploi	24
2.4.1 Agents de la collectivité : renouvellement de la convention avec le fond d'insertion FIPHFP	24
2.4.2 Emploi des bénéficiaires de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	26
2.5 Vie associative	27

Conclusion-Perspectives 29

- Annexes :

1. Composition de la CCA : arrêté du 30 septembre 2019
2. Procédure de demande de places réservées PMR-CMI
3. Cartographie Nord et Sud des places de stationnement PMR
4. Feux sonores : mode d'emploi
5. Liste des ERP - Document Ad'AP 17/08/15
6. Demande de logement adapté - CERFA

- Lexique

Agir par devoir et par conviction

L'important chantier de l'accessibilité, planifié sur dix ans et entrepris en 2015, a l'objectif de rattraper un retard conséquent et d'adapter nos équipements et espaces publics à tous les usagers sans exception aucune.

Mais vous le verrez en parcourant ce second rapport, cette démarche va bien au-delà de l'accessibilité et de la mise en conformité indispensables de nos établissements. Il s'agit bien là de mettre en application le droit fondamental de toute personne, quelles que soient ses fragilités, ses différences, ses difficultés, quel que soit son âge ou son handicap, à avoir accès librement et sans obstacle ou contrainte à tous les services, prestations et activités proposés sur notre ville.

La Commission Communale d'Accessibilité, en lien avec la Commission métropolitaine, débat et travail sur ce sujet, et contribue à faire progresser la qualité d'usage des lieux et des services. Ce document illustre la multitude des domaines concernés et décrit les actions conduites ces deux dernières années. Elles s'appliquent aussi bien aux aménagements de la voirie et des bâtiments qu'à l'insertion professionnelle et l'emploi, qu'à la santé, à l'éducation, aux sports, aux loisirs, aux pratiques artistiques ou encore à l'adaptation des services municipaux. C'est une approche parfois complexe mais qui constitue l'un des fondements forts d'une politique globale d'accessibilité universelle.

Le travail, l'implication, le dévouement des parents, des aidants, des associations doivent être salués considérés mais aussi accompagnés et soutenus. L'attente est encore grande, mais soyez assurés que notre détermination l'est aussi. Notre Collectivité, tous nos services, intègrent en conscience cet engagement sociétal majeur d'une inclusion réussie.

L'égalité des citoyens n'est pas une abstraction ; c'est une valeur essentielle de notre République. Le devoir de la puissance publique est de la mettre en œuvre concrètement. Merci de l'attention que vous porterez à cette action collective réalisée. Bonne lecture à tous.



Véronique Stagnoli

Conseillère municipale
déléguée au Handicap, à l'Inclusion
et à l'Accessibilité



Hélène Geoffroy

Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

Introduction

Ce document répond à l'obligation légale selon laquelle la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) dresse pour chaque année un état des lieux de l'accessibilité et en rend compte dans un rapport. Le Conseil Municipal a approuvé le 11 avril 2019 le premier rapport pour l'année 2017, année d'installation de la CCA. Le présent rapport concerne les années 2018/2019. La partie 1 expose la mise en accessibilité du patrimoine géré par la ville, notamment, les travaux du patrimoine bâti réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Elle décline des informations sur les différents types d'aménagements des espaces publics qui facilitent les cheminements de tous les usagers de la ville.

Une politique accessibilité et handicap ne peut se résumer à du bâti et une politique spécifique, bien au contraire, c'est en transversalité dans chaque direction municipale que l'enjeu doit se décliner. La tenue de la CCA et la production de son rapport sont deux opportunités de faire connaître les actions menées par les services municipaux avec leurs partenaires.

La partie 2 présente concrètement l'approche transversale de l'accessibilité menée par l'ensemble des services ainsi que le rôle du service Handicap. Elle ne recense pas avec exhaustivité toutes les actions mais reflète leur diversité. Chacune d'elle permet d'asseoir un meilleur accès aux services de la Ville, un changement dans les mentalités vis-à-vis du handicap, elles contribuent toutes à un changement de fond qui fait et qui fera de Vaulx-en-Velin une ville plus inclusive.



Données générales et chiffres clés

Situation géographique

Située dans l'Est de l'agglomération lyonnaise, la commune s'étend sur environ 21 km² avec une position en première couronne à proximité directe des pôles dynamiques de Lyon et Villeurbanne. Intégrée dans la Communauté Urbaine de Lyon, devenue la Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015, la commune est, par sa taille, la quatrième ville de l'agglomération. La ville de Vaulx-en-Velin compte 49658 habitants (Insee 2017).

Bordée à l'ouest par Villeurbanne, à l'est par Décines-Charpieu, au nord par Rillieux-la-Pape, Neyron et Miribel, et par Bron au sud, elle se situe en limite des départements du Rhône et de l'Ain : elle est composée de deux parties (nord et sud) séparées par le canal de Jonage. Le Grand Parc Miribel-Jonage (réserve naturelle de 2 200 ha) et ses plans d'eau (350 ha, dont 240 sur Vaulx-en-Velin, constituent l'un des principaux poumons verts de la Métropole.

L'accès immédiat à l'autoroute A 42, à la rocade Est et au boulevard périphérique Laurent Bonneval ainsi qu'à des grands axes urbains, permettent à Vaulx-en-Velin d'être reliée rapidement aux autres communes de l'est Lyonnais, à Lyon ville centre et à l'aéroport (en 15 minutes). La ville de Vaulx-en-Velin compte plus de 20 000 emplois et 2500 entreprises implantées sur son territoire.

Equipements publics et opérations d'aménagements

La ville dispose d'équipements universitaires, culturels et sportifs :

- Un campus de 1500 étudiants et 120 ensei-

gnants chercheurs, (ENSAL, ENTPE, Lycées) et des « Fab Lab » ENSAL, Green Tech...

- Le Planétarium, 9^{ème} équipement culturel le plus fréquenté de l'agglomération avec plus de 85 000 visiteurs annuels

- Le Centre culturel Communal Charlie Chaplin reconnu entre autres pour le Festival « A Vaulx Jazz » et la Biennale des Cultures Urbaines Parmi les opérations d'investissement et d'aménagement qui participent à la mutation de la ville, la construction de la Médiathèque Léonard de Vinci, située au cœur du quartier du Mas du Taureau en est un symbole fort. Ce nouvel équipement sera un lieu précurseur et ouvert, tant sur le développement culturel que sur l'innovation sociale.

La construction de 4 groupes scolaires répondra aux besoins liés à l'évolution démographique ; chacun comporte des salles mutualisées et des espaces pour les parents.

- L'École René-Beauverie ouverte en 2018 en centre-ville (18 classes et une crèche).
- L'école Katherine Johnson sur le secteur Gimenez – Les Brosses (15 classes), travaux en cours.
- L'école Odette Cartailhac, sur le secteur du Carré de soie (15 classes), ouverte dans sa forme provisoire en 2019 et mise en chantier prochaine de l'établissement définitif.
- L'école Simone Veil sur le secteur du Village : projet en cours d'élaboration.

Quelques chiffres-clés

La ville de Vaulx-en-Velin est une ville très jeune ; plus de 27,6 % de sa population a moins de 15 ans, 48,5% a moins de 30 ans (Insee 2017), avec une des plus fortes croissances démographiques du Rhône : + 2,73 % de moyenne annuelle soit (+ 1253 hab/an) entre 2012 et 2017.

Bien que la population augmente et que de

nouveaux ménages s'installent, la population vaudaise avec ses 49 658 habitants demeure l'une des plus précaires de la Métropole.

- Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 15 520 € par an en 2017 (source Fichier localisé et fiscal, FILOSOFI) pour 21 930 € pour la Métropole.
- 33 % des ménages vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, soit deux fois plus que la moyenne de la Métropole (15,7 %) (Source Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et Fiscal –Filosofi- 2017).
- Le taux de scolarisation des jeunes entre 18-24 ans est de 48,8 % contre 66,7 % en Métropole (Insee 2017)
- 6 470 Vaudais sont demandeurs d'emploi (Source Pôle emploi - STMT, toutes catégories confondues Août 2020) avec un taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans de 36 % en 2017 (source Insee – recensement de la population)
- Les familles monoparentales représentent 22,5% des familles contre 17,7% pour la Métropole sur un total de 12 095 familles (Insee 2017)

Accès aux soins¹

Les données en santé montrent que la situation des Vaudais dans l'accès aux soins est plus complexe que sur la Métropole et la Région.

- Le taux de bénéficiaires de la CMU s'élève à 21,3% contre 11% dans la Métropole et 7,4% en Région. Il s'élève à 29% dans le quartier Grande-Ile et 25% dans le quartier Sud.
- Les affiliés sur la ville ayant une complémentaire santé hors CMU représentent 58.6% contre 66.4 % en région
- Le taux d'ayants droit à l'Accès à une Complémentaire Santé (ACS) est de 3,6 % à Vaulx-en-Velin contre 1,7 % dans le Rhône.

Données statistiques handicap²

2018-2019

Enfance :

- 37 enfants sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2018, 41 en 2019 dont 38 pour une prestation à domicile
- 129 élèves suivent une scolarité adaptée dans le cadre d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)³ ou l'un des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré : ULIS-école : 68 élèves, ULIS-collège : 50 élèves, ULIS-lycée : 11 élèves.
- 7 élèves sont scolarisés au sein de la classe Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)

Adultes :

- 2039 personnes ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à fin 2018, 2297 fin 2019, 491 personnes sont inscrites comme demandeurs d'emploi à Pôle Emploi.
- 1398 adultes sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) fin 2018, 1561 fin 2019.
- 377 adultes sont bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2018, 391 en 2019 dont 350 à domicile.
- 88 jeunes en situation de handicap sont suivis par la Mission Locale.
- 508 orientations ont été notifiées en 2018 par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers un service d'accompagnement médico-social, dont le Service d'accompagnement à la vie so-

¹ Source : Contrat Local de Santé (CLS) données 2018

² Source : services statistiques ; MDPH de la Métropole, CAF, Pôle Emploi et Cap emploi

³ Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement dont l'autisme, des troubles des fonctions motrices, des troubles des fonctions auditives, ou visuelles.

ciale (SAVS) et Service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapés (SAMSAH), 521 orientations ont été notifiées au cours de l'année 2019.

- 855 cartes mobilité inclusion (CMI) ont été accordées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) au cours de l'année 2019 sur 1403 demandes reçues.

Modalités de fonctionnement et d'articulation CCA-CMA

La Commission Métropolitaine et les Commissions Communales de l'agglomération lyonnaise co-existent. Alors que les missions de la CCA sont définies par rapport à son territoire, les missions de la Commission Métropolitaine le sont sur les champs de compétences qui lui ont été transférées.

Fonctionnement de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)⁴ :

- La composition de la commission communale est fixée par arrêté municipal (Annexe 1)
- La Présidence est assurée par Madame la Maire ou son représentant,
- La CCA se réunit au moins une fois en assemblée plénière, des sous-commissions ou groupes de travail traitent les thématiques décidés en séance,
- L'animation de la CCA ainsi que la production de son rapport sont confiées au service handicap.

Fonctionnement de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité (CMA)

Créée en 2015, la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA) succède à la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) créée en 2008 par la Communauté urbaine de Lyon.

La CMA est destinataire des Ad'AP déposés sur son territoire d'intervention, des SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée pour les transports en commun).

La CMA est une instance permanente de concertation qui regroupe 25 associations représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et autres usagers de la ville.

Elle est organisée en 5 groupes de travail dont chacun contribue à une mission précise :

- projets urbains : veille sur la mise en œuvre de l'accessibilité des projets dont la Métropole a la maîtrise d'ouvrage ;
- voirie et espaces publics : veille, alerte, préconisations d'usage de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- transports : suivi des actions s'inscrivant dans le Schéma Directeur d'accessibilité / Agenda programmé du Sytral ; saisine de tout sujet visant à l'amélioration de l'accessibilité du réseau ;
- établissements recevant du public : suivi de la mise en œuvre de l'Ad'AP ;
- logements : veille de l'accès et du maintien dans le logement des personnes en situation de handicap ; participation au recensement de l'offre de logements accessibles (en cours).

Afin de faciliter les liaisons opérationnelles entre les services et les commissions, la chargée de projet handicap de Vaulx-en-Verin est en lien avec la Direction en charge de la CMA. Les services techniques de la Ville sont conviés aux visites accessibilité lorsque la Métropole est en responsabilité des travaux menés sur la commune.

⁴ Cadre réglementaire : art L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales

Vaulx-en-Velin, ville accessible

1.1 Les espaces extérieurs

La réalisation d'une grande partie des aménagements de voirie et de stationnement de notre ville relève des compétences de la Métropole de Lyon. Le pôle aménagement urbain de la Direction des espaces publics travaille régulièrement et essentiellement avec la voirie « subdivision VTPE de Bron ».

La Ville de Vaulx-en-Velin travaille de concert avec la voirie Métropolitaine dans le cadre d'une enveloppe financière pour des travaux de proximité. Pour réaliser des aménagements, il arrive aussi que la Ville intervienne directement sur le domaine public et privé communal.

Les opérations visent à prendre en compte les contraintes rencontrées par tous, que ce soit pour des difficultés motrices (abaissements de trottoirs, pentes faibles, largeurs de passage, revêtements de sol, mobilier. . .) ou visuelles (cheminements dégagés d'obstacles, éléments de repérage. . .).

1.2 Aménagements de places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et amélioration des cheminements piétons.

Le fait de réserver des places aménagées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite au plus près des lieux de destination et d'activités sociales est une nécessité pour les personnes détentrices d'une carte mobilité inclusion (CMI), c'est une obligation réglementaire. Dans le territoire de sa commune, c'est le maire qui décide, par arrêté, des emplacements de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Le minimum à atteindre est de 2% sur l'ensemble des

places. Cette compétence est établie par l'article L.2213-2 du code général des collectivités territoriales. Chaque année de nouvelles places réservées aux personnes handicapées sont créées.

À savoir :

La carte mobilité inclusion (CMI) s'est substituée à 3 cartes : la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur par la simplification de ses démarches, et d'assurer la sécurisation des cartes, désormais délivrées par l'Imprimerie Nationale.

La CMI peut comporter 3 mentions : invalidité, priorité pour personnes handicapées, stationnement pour personnes handicapées.

À qui s'adresser pour l'obtenir ?

Pour une 1ère demande ou le renouvellement de l'ancienne carte à la Maison de la Métropole la plus proche du domicile ou sur le site www.grandlyon.com/mdmph



À compter du 31 décembre 2026, il ne sera plus possible d'utiliser les anciennes cartes.

Au total il y a 112 places PMR sur les espaces publics (gestion Ville et Métropole), dont 96 sont situées dans les quartiers Nord de la ville et 16 au Sud. (Cartes en Annexe 3)

18 nouvelles places de stationnement PMR ont été créées en 2018 et 2019 :

- 2 places rue du colonel Rol-Tanguy



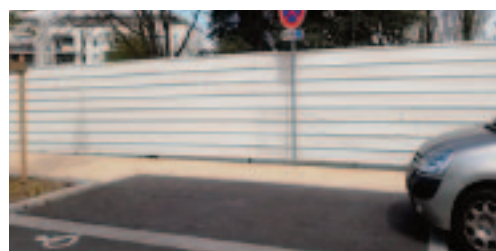
- 2 places parking avenue Georges -Rougé



- 2 places parking Alembert rue Hô-Chi-Minh



- 2 places Allée Est/ Ouest PUP Gimenez



- 2 places collectrices Nord/ Sud PUP Gimenez



- 1 rue Anatole-France à la hauteur du 36
- 1 rue Romain-Rolland angle Grosso
- 1 à hauteur du 5 allée de la Boule en Soie
- 4 sur parkings : 1 Stade Aubert,
3 Pré de l'Herpe
- 1 avenue Grandclément à la hauteur
de Cotton

Certaines places existantes ont dû être rafraîchies avec des travaux de peinture au sol pour une meilleure visibilité du marquage. (Exemple : Mairie annexe Sud côté Alfred de Musset et côté bibliothèque Chassine).

La cartographie des places PMR aux normes est en cours de réalisation, l'outil qui sera en accès libre sur le site de la Ville, permettra de répondre à plusieurs objectifs :

- faciliter la mobilité des usagers bénéficiaires d'une carte CMI en apportant un outil de repérage numérique,
- inclure dans les outils numériques des gestionnaires d'établissements et de services de proximité les données de ce recensement,
- suivre les aménagements réalisés.

1.3 Les cheminements piétonniers, l'accès aux transports

Il a été effectué 6 aménagements de cheminements piétonniers en 2018 :

- Rue Chardonnet angle Garibaldi : amélioration des tournes à gauche sur Salengro et Chardonnet, élargissement des trottoirs sortie Chardonnet – Garibaldi



- Avenue Roger-Salengro / Dumas : élargissement du trottoir pour faciliter le cheminement des piétons



- Rue Georges-Chevallier angle Rougé : travaux élargissement de trottoir et création de places de stationnement.



- Rue Égalité angle rue Jeanne-Morel : création d'un passage piétons protégé, création de places de stationnement



- Avenue Gaston-Monmousseau (Abords du groupe scolaire Beauverie) : création d'un dispositif de ralentissement des véhicules, sécurisation passage piétons.



- Avenue Paul-Marcellin à la hauteur de l'allée des Cerisiers : création d'un plateau de ralentissement pour ralentir la vitesse des véhicules et favoriser les traversées piétonnes.



Grâce à l'initiative du **Conseil de quartier des Planches**, il faut ajouter l'aménagement des passerelles qui enjambent la Rize depuis l'avenue Grandclément dont la « **Passerelle des Sportifs** » donne accès aux PMR via une rampe normalisée, à une table de pique-nique aménagée.

Équipements en synthèse vocale

Au total 39 carrefours sont équipés de traversées sonores sur la ville.

Pour faciliter les déplacements des personnes malvoyantes, la Métropole de Lyon équipe peu à peu les feux tricolores de dispositifs sonores d'aide à la traversée des passages piétons. Le Grand Lyon compte à ce jour 1678 carrefours à feux, 1291 sont équipés de synthèses vocales (SV) soit 83% du parc.

Les associations d'usagers font des propositions de carrefours à équiper et font remonter les dysfonctionnements : problèmes de sons ou de détection du signal envoyé par la télécommande.

En 2018 et 2019 la Métropole de Lyon a équipé en totalité 116 carrefours, soit 884 synthèses vocales :

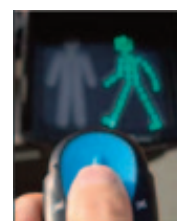
- 85 carrefours hors ville de Lyon **dont 4 à Vaulx-en-Velin**

- Sur ces 2 dernières années les aménagements concernent les carrefours suivants :

- Salengro ↔ Dumas
- Bohlen ↔ Salengro
- Monmousseau ↔ Merle
- Picasso ↔ Cuzin Robespierre
- Salengro ↔ Tati Rouget de l'Îles
- 8 Mai 45 ↔ Petit Pont

5 télécommandes ont été remises par la Direction des espaces publics sur la période 2018-2019.

La liste des carrefours équipés est disponible sur le site internet de la Métropole.⁵



⁵ Site internet de la Métropole de Lyon : <https://www.grandlyon.com/services/feux-a-synthese-vocale.html>

Le pôle aménagement urbain de la Direction des espaces publics gère les mises à disposition des télécommandes pour les personnes atteintes de déficiences visuelles



Cheminement piétonnier, feux sonores, comment ça marche ?

Ces feux sonores peuvent être activés par l'utilisation d'une télécommande fonctionnant sur la fréquence nationale (868.3 MHz).

Comment obtenir sa télécommande ?

Ces télécommandes sont distribuées gratuitement par la Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte CMI mentionnant la cécité. Les télécommandes peuvent être retirées au pôle aménagement urbain de la Mairie par un tiers sur présentation de ces documents ou livrées à domicile.

Ces feux sonores sont directement activés par les personnes malvoyantes et aveugles qui disposent d'une télécommande fonctionnant avec la fréquence nationale.

Transport

Le domaine des transports fait intervenir de nombreux interlocuteurs qui doivent se coordonner pour créer une chaîne d'accessibilité la meilleure pour tous. **En tant qu'autorité organisatrice du transport, le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) est chargé d'animer le volet transport urbain.**



Le SYTRAL a voté en 2008 un schéma directeur d'accessibilité (SDA) pour rendre le réseau TCL accessible à tous.

La mise en accessibilité permet aujourd'hui :

- Aux personnes aveugles et malvoyantes de télécharger un plan sonore des principales lignes, grossir les caractères ou encore utiliser la navigation vocale. Des versions braille et sonore du plan du réseau métro et tramway en partenariat avec l'association "Donne-moi tes Yeux".

- Aux personnes à mobilité réduite de disposer d'une cartographie mise à jour régulièrement qui identifie les stations accessibles. Les applications mobiles disponibles sur smartphone, permettent également le calcul d'itinéraires paramétrables avec des alertes d'accessibilités ascenseurs et escaliers mécaniques.

- Aux personnes dans l'incapacité d'emprunter le réseau classique (handicap permanent ou temporaire), à la demande, de disposer 7 jours sur 7 d'un mode de transport adapté avec possibilité d'être aidé par un accompagnateur. Sur les 4800 voyages OPTIGUIDE effectués en 2016, 90% des clients étaient déficients visuels.

- Aux associations et établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées de recevoir une alerte spécifique envoyée par Keolis Lyon en cas de perturbations sur le réseau.

Le service Optibus est à la disposition des personnes ayant un handicap moteur ou visuel ne pouvant utiliser le réseau régulier. Un service d'accompagnement humain sur le réseau TCL est possible, le service Optiguide. Il permet de réaliser un trajet en utilisant le réseau TCL à l'aide d'un accompagnateur, qui guide les personnes durant le trajet réalisé de porte à porte. Il aide à traverser les passages piétons, à identifier les entrées accessibles du réseau TCL, à s'installer sur les places réservées.

Le transport des élèves en situation de handicap, entre le domicile et l'établissement scolaire d'accueil peut être financé par la Métropole sous certaines conditions : taux de handicap supérieur ou égal à 50%, domicile des parents situé sur le territoire de la Métropole, scolarisation dans un établissement de premier ou second degré public ou privé sous contrat dépendant du Ministère de l'Education Nationale.

Un lien avec le SYTRAL doit être effectué afin de mieux faire connaître ces services aux habitants.

1.4 Les établissements recevant du public : point d'étape de l'Ad'AP de la Ville

La loi imposait qu'au 1^{er} janvier 2015 tous les établissements recevant du public (ERP) deviennent conformes et accessibles. L'obligation de mise aux normes de tous les ERP était l'objectif phare de la loi 2005 dite « loi handicap ». Ce qui devait être fait n'a réellement démarré qu'avec l'obligation de mise en œuvre d'un dispositif intitulé **Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**.

Après la réalisation d'un diagnostic de son patrimoine qui comprenait en 2015 81 sites, la Ville a déposé en préfecture le 23 septembre 2015, une proposition comprenant 2740 actions à réaliser sur 72 sites sur une période de 9 ans.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'est fixé **3 axes prioritaires** pour sa première tranche :

- ◆ Rendre accessible le patrimoine d'ERP scolaire et petite enfance, et répondre aux demandes d'aménagements spécifiques formulées par les familles et le corps enseignant
- ◆ Traiter les accès des bâtiments délivrant les principaux services de la commune
- ◆ Intégrer les travaux de mise en accessibilité sur tous les projets de réhabilitation et rénovation

Au moment du diagnostic en 2015, la première tranche de travaux de 2016 à 2018 prévoyait une dépense prévisionnelle de 1 440 494 € TTC sur total de 6 508 126 € sur les 9 années.

Cette prévision a été réajustée en 2016 pour une programmation de 12 établissements.

Chaque mise en conformité se traduit par 3 types d'action :

- L'accès direct au bâtiment : rampes, visio-phones, largeurs de porte, signalétique etc.
- La circulation intérieure : traitement des escaliers, création ou mise aux normes d'ascenseurs.
- Le fonctionnement : création ou mise en conformité des sanitaires, vestiaires et douches.

Cette première tranche rend conformes⁶
et accessibles :

- 8 groupes scolaires
- 5 équipements sportifs
- 1 équipement culturel
- 1 site annexe de l'Hôtel de Ville

Le coût global des travaux de mise en conformité se monte à 1 108 970,08 €
selon la répartition suivante :

Site	Année prévisionnelle d'intervention en 2015	Année effective ou programmée d'intervention	Montant prévisionnel (HT)	Montant réel
GS Courcelles	2016	2016	227 913,00 €	227 138,26 €
GS Croizat	2016	2016-2017	7 754,00 €	5 052,59 €
GS A.France	2016	2016-2017	48 051,00 €	25 222,18 €
GS Grandclément maternelle	2016	2016-2017	18 204,00 €	
GS Grandclément élémentaire		2016-2017		31 532,75 €
Gymnase Croizat	2018	2016	40 176,00 €	11 746,25 €
Hôtel de ville	2016	2019-2020	78 636,00 €	
TOTAL			420 734,00 €	300 692,03 €
GS Vilar	2017	2017	319 360,00 €	387 342,02 €
GS Langevin	2017	2020	95 257,00 €	
Gymnase Blondin	2023	2017	83 814,00 €	46 971,21 €
TOTAL			498 431,00 €	434 313,23 €
GS King	2018	2018	353 862,00 €	344 339,46 €
Mairie annexe du sud	2018	2018	11 201,00 €	29 625,36 €
Gymnase Croizat	2018	2016	40 176,00 €	11 746,25 €
TOTAL			405 239,00 €	385 711,07 €
TOTAL période 2016-2018			1 284 228,00 €	1 108 970,08 €

La dépense de la seconde tranche de 3 ans est estimée à 2 569 504 €.

Elle devrait permettre la fin de mise en accessibilité des écoles et des administrations, finaliser les espaces dédiés à la petite enfance et aux bâtiments sportifs.

Le montant réel des dépenses pour l'année 2019 est de 326 613,32€.

Sites	Année prévisionnelle d'intervention en 2019	Année effective ou programmée d'intervention	Montant prévisionnel (HT)	Montant réel
Hôtel de ville	2018	2019-2020	78 636,00 €	126 841,00 €
EAJE Clair du Mas	2019-2021	2019	13 962,00 €	12 462,00 €
EAJE La Grange aux lutins	2019-2021	2019	10 383,00 €	4 447,62 €
EAJE Jardin Mosaïque	2019-2021	2019	5 487,00 €	6 757,80 €
EAJE Couleurs du Monde	2019-2021	2019	8 719,00 €	36 869,07 €
EAJE RIBAMBELLE	2019-2021	2019	5 487,00 €	6 867,22 €
Gymnase Blondin		2019	20 000,00 €	18 600,00 €
S C	2019-2021	2019-2020	109 771,00 €	46 248,00 €
Cinéma - Château	2019	2019-2020	90 454,00 €	67 520,61 €
Total 2019 - 2020			342 499,00 €	326 613,32 €

1.5 Habitat – Logement

La question de l’habitat des personnes en situation de handicap recouvre une grande variété de situations, de besoins qu’il est utile d’envisager avec des solutions multiformes : habitats partagés, groupés, transitionnels. Les solutions en milieu ordinaire se développent petit à petit avec l’aide des associations qui accompagnent les personnes dans leur projet.

L’organisation d’un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées est du ressort de la CMA sous la responsabilité de la Métropole.

Avec **le service logement**, la Ville s’est dotée d’un lieu ressource pour tous. Les personnes y trouvent des conseils et un accompagnement personnalisé notamment pour effectuer l’enregistrement ou le renouvellement de la demande sur le fichier commun du Rhône. Il informe les demandeurs sur les aides existantes auprès de l’ANAH, des caisses de retraite, des mutuelles. Il participe à l’attribution en émettant un avis des candidatures positionnés en commission par les bailleurs. Il anime la commission prioritaire « ILHA ».

Le service constate de nombreuses situations de mutations bloquées pour des personnes ou familles en situation de handicap. Il y a plusieurs raisons à cela, un déficit de logement accessible, pas de turn-over, absence de grands appartements. Conséquence, l’ancienneté est de 31 mois pour les demandes citant la santé ou le handicap comme 1er motif de recherche, alors que la demande pour l’ensemble des publics est d’une durée de 21 mois.

La demande de logement social à Vaulx-en-Velin⁷ :

- Au cours de l’année 2019, il y a en 1^{er} choix

de commune 2 812 demandes de logements pour Vaulx en Velin. (Pour 70 575 demandes sur l’ensemble de la Métropole)

- **223 de ces demandes enregistrent comme premier motif un handicap ou une raison de santé. Elles représentent 8% des demandes**

- **259 demandeurs sur les 2812 ont complété leur dossier avec la fiche Cerfa pour un logement adapté (cf CERFA annexe 6).**

En 2019, 23 demandes d’un logement adapté ont été satisfaites. 38% dans un logement de type T3 et 23 % T2. L’ancienneté moyenne de la demande est de 29 mois sur Vaulx contre 23 mois sur la Métropole. Le profil des demandeurs : âge moyen 51 ans, en couple dans 32% des situations, isolé dans 28 %, en famille monoparentale dans 24%. 27 % des demandeurs ont dans la famille une personne en situation d’emploi.

Le service, grâce au suivi des attributions de logement, identifie le niveau d’accessibilité : accessibilité totale ou partielle avec plan incliné à l’entrée de la résidence et ascenseur, présence de marches, aménagements intérieurs (barre d’appui, salle de bain avec douche plate, écartement des portes adaptées au passage et rotation d’un fauteuil, volets motorisés ...). Le travail municipal ne suffira pas à rendre visible l’ensemble de l’offre accessible du parc public ou privé. C’est la feuille de route du groupe de travail de la Commission Métropolitaine. La démarche est en construction. Elle est coordonnée par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public avec l’ensemble des bailleurs sociaux et les associations dont le Groupement pour l’Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP).

⁷ Source : Fichier commun du Rhône données 2019 – Réalisation Eohs

Vaulx-en-Velin, ville inclusive

La loi Handicap du 11 février 2005 a posé le principe d'une accessibilité généralisée et a réaffirmé le droit fondamental de toute personne à avoir accès librement et sans contrainte à tous les services, prestations et activités présentes sur un territoire. La Ville de Vaulx-en-Velin mobilise toutes ses compétences, ses services, ses partenaires pour faire en sorte que ce principe devienne une réalité pour tous, partout.

2.1 La création du service handicap

En créant le service handicap en 2018 (porté par le CCAS), la municipalité souhaite apporter un soutien à chacun dans la mise en œuvre de son projet de vie sans se substituer, ni à la personne elle-même, ni aux acteurs institutionnels dont les missions restent clairement définies. L'initiative s'est construite sur :

- Une application de la loi du 11 février 2005 pour la participation des personnes handicapées à la vie citoyenne
- Une volonté politique à œuvrer pour une accessibilité « à tout pour tous » et lutter contre les discriminations, contre les préjugés à l'égard des personnes concernées et leur famille
- Des initiatives portées par des acteurs locaux, les services municipaux et leur volonté à renforcer leurs actions de manière plus coordonnée
- L'analyse des besoins sociaux réalisés par le CCAS en 2017

L'objectif premier du service est de permettre l'inclusion dans la vie sociale des personnes en situation de handicap par :

- 1. Un accompagnement social individualisé** des personnes réalisé par un travailleur social.
- 2. L'élaboration et le développement de projets** et actions collectives réalisé par une chargée de projets.

Ces nouvelles ressources permettent la mise en œuvre des 4 objectifs opérationnels :

- ◆ **1^{er} objectif : assurer le fonctionnement de la Commission Communale d'Accessibilité installée le 19/05/17 régie par la loi du 11 février 2005.**

Le service s'est attaché à :

- Organiser les 2 séances plénières le 2 octobre 2018, le 3 octobre 2019
- La production du premier rapport annuel 2017 approuvé en Conseil Municipal en avril 2019, le second couvre les années 2018-2019
- Organiser et animer ses 3 groupes de travail ; 14 réunions ont été organisées dont 3 autour des besoins des enfants, 3 autour des besoins des adultes, 8 autour des actions de sensibilisation et de communication.

Ces groupes ont contribué très concrètement à la **mise en place de l'Espace Ressources Handicap**, au choix et l'organisation des temps forts tels que les journées du handicap. *Les sujets sont débattus en privilégiant comme principe de base la qualité d'usage des lieux et services. C'est une approche transversale complexe à mener avec les services municipaux mais elle constitue l'un des fondements forts d'une politique globale d'accessibilité universelle.*

◆ **2^e objectif : disposer d'un travailleur social spécialisé pour faciliter la prise en charge spécifique, individuelle de chaque personne en situation de handicap**

44 familles ont été accompagnées en 2018, 67 familles en 2019.

L'accompagnement met en exergue des attentes et besoins auxquels la population ne trouve pas de réponse :

- Absence de solution entre la notification de la MDPH et entrée sur un dispositif
- Demandes fortes d'accompagnement au montage du dossier MDMPH
- Difficultés d'accès aux soins psychiatriques
- De nombreuses demandes d'un logement ou hébergement adapté

Un travail qui complète celui mené par :

- Le service accès aux droits du CCAS qui a instruit en 2019, 12 dossiers d'aide sociale légale (pour les personnes vivant en structure adaptée à leur handicap) en amont du traitement de la Métropole
- Le service social insertion du CCAS qui a instruit 54 dossiers MDMPH
- Le service de portage des repas à domicile qui a été mis en place pour 10 personnes handicapées de moins de 60 ans.

◆ **3^e objectif : coordonner des réponses existantes en partenariat avec les institutions et le tissu associatif**

40 partenaires spécialisés dans le champ du handicap ont été associés à l'une des actions ou projets initiés par le service en 2018 ou 2019.

60 séances de travail en 2019, consacrées au développement du partenariat et au maillage territorial.

Tous les acteurs spécialisés de la commune ont été contactés et associés au moins une fois à participer à l'un des projets réalisés au cours de ses 2 années (3 décembre Journée Internationale du Handicap, Espace ressource, groupe de travail projet, journées handicap avec les partenaires...).

Après 2 ans de fonctionnement, le service constitue un maillon complémentaire à la mission sociale et administrative de la Métropole et à l'offre du secteur médico-social. Un lien « décrypteur » entre le droit commun et le spécialisé. Il est pour de plus en plus d'acteurs identifié comme l'interlocuteur de la Ville pour les questions du handicap.

◆ **4^e objectif : expérimentation d'un « lieu ressources » dédié au handicap**

Depuis le 18 décembre 2018, sous différents formats, une offre de rencontres thématiques est déployée. Les résultats attendus sont principalement dans l'interconnaissance entre acteurs locaux et usagers, la mise en lien entre les services et les organismes spécialisés, la mutualisation de ressources.

Entre décembre 2018 et octobre 2019, **16 rencontres ont été organisées.**

Elles sont animées par des institutions, les associations, les services de la Ville.

Près de 250 personnes différentes sont venues y chercher des contacts, des informations, des solutions.



L'impact de ce nouvel espace se mesure grâce à l'évaluation des participants satisfaits de :

- Se retrouver autour d'une problématique et rechercher collégialement des solutions
- Se mettre à jour des évolutions réglementaires (Emploi, mesures de protection des majeurs)
- Mieux connaître les services, les aides et leur modalité d'accès (dossier MDPH, plateforme médico-sociale de L'ADAPT, dispositif emploi accompagné)
- Découvrir des outils, des méthodes, des acteurs (FALC, Handissimo, Histoires et signes, Job Coaching...)
- Partager, échanger, s'entraider et proposer des pistes d'action (Café des parents Souris Verte, Unafam...)

Une permanence sociale nommée « point info handicap » a été testée en accès libre sur environ 6 mois. Elle est suspendue en raison du peu de fréquentation de celle-ci.

Les ressources sont mutualisées à travers un lieu physique, de la documentation, une expertise des professionnels. L'apport de compétences multiples et plurielles a été possible grâce à la participation des professionnels issus du privé ou du public, des associations, de pair-aidants.

Lundi 3 décembre 2018 : la Journée internationale des personnes handicapées a mis justement les Aidants au cœur de son programme. 88% des parents sont impactés dans leur emploi faute de mode d'accueil adapté, ou des démarches multiples à réaliser. L'ensemble des droits, des dispositifs existants, des lieux de ressources ont été présentés à cette occasion.

Plus de 160 participants ont trouvé dans les ateliers proposés, à la table ronde ou auprès

des stands des partenaires une grande qualité d'écoute, la reconnaissance de leur rôle et aussi des solutions à leurs besoins de répit. La qualité d'organisation a été également soulignée par tous, institutions, associations qui ont été nombreuses à contribuer à sa réussite.



2.2 Education sport, loisirs et culture pour tous

Il est indéniable que l'accès à la scolarisation et à l'enseignement des élèves handicapés n'a cessé de progresser ces dernières années partout en France. Mais seuls et isolés des temps péri et extra-scolaires, les moyens d'aménagements de leur scolarité ne suffiraient pas à rendre pleinement effective et complète une éducation inclusive. La Ville et ses partenaires ont là aussi un rôle et des responsabilités à exercer de manière coordonnée.

2.2.1 Enfance, éducation et parentalité

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux proposent des accueils réguliers et des accueils occasionnels pour les enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Selon les besoins, l'accueil adapté d'enfants en situation de handicap est accompagné par l'infirmière du service petite enfance qui effectue avec l'équipe et les parents les liens avec les professionnels du secteur sanitaire

comme le Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Décines.

En réponse aux besoins spécifiques d'enfants en bas âge porteurs de handicaps sévères ou atteints de maladies chroniques, l'association Une Souris Verte a créé la crèche **La Petite Souris** pour les enfants de 10 semaines à 6 ans avec une capacité d'accueil de 12 berceaux sur notre commune.

Dans ce lieu de vie en mixité où les enfants grandissent et s'ouvrent aux autres, la préoccupation principale est l'accompagnement de chaque enfant dans son développement et son épanouissement. L'objectif est ainsi de concilier la vie en collectivité et le respect de la singularité de chacun ; il est réalisé en partenariat avec les professionnels et les parents. Ces derniers sont accompagnés par la structure avec un accueil de qualité et la construction d'un projet pédagogique innovant et sur mesure. Le partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin s'est construit ainsi que les liens avec les autres établissements.

Scolarité, un projet pilote : l'unité d'enseignement des enfants autistes (UEEA)

Vaulx-en-Velin fait partie des cinq villes françaises où sont expérimentées les Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA). Ce dispositif médico-social permet, depuis janvier 2018, à 7 enfants de suivre un cursus adapté au sein d'une école élémentaire ordinaire. C'est au sein de la toute nouvelle école Beauverie qu'un dispositif d'inclusion de cette nature est mis en œuvre.

Il s'agit d'enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, pour lesquels l'accompagnement par une ULIS est large-

ment insuffisant. Les élèves sont présents à l'école aux mêmes horaires que leurs camarades et bénéficient d'interventions pédagogiques et éducatives adaptées. Elles alternent des temps individuels et collectifs autour d'un parcours de scolarisation personnalisé.

Les enfants ont effectué leur rentrée en Janvier 2018 après une semaine de formation commune destinée aux parents et professionnels.

L'accompagnement médico-social est assuré par l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), et l'équipe intervenant au sein de l'UEEA qui comprend :

- Un enseignant spécialisé et un AESH collectif de l'éducation nationale
- Un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social

Pour répondre aux besoins particuliers de ces enfants et faire aboutir ce projet pilote, un travail conjoint de la Ville a été nécessaire avec tous les acteurs : éducation nationale, secteur médico-social, familles.

Le Programme de Réussite Educatif (PRE)

est un service porté par le CCAS. Il suit chaque année entre 25 et 30 enfants porteurs de handicap (principalement avec un dossier MDPH ou en cours).

En 2018, une douzaine d'enfants relevait de troubles de l'attention, d'hyperactivité et multidyds. 3 enfants avec des troubles autistiques, 3 épilepsies et diverses maladies.

Les demandes concernant l'accueil des enfants en situation de handicap restent importantes. Les interlocuteurs privilégiés restent : CAMSP, CMP, PMI, libéraux ; les familles communiquent de plus en plus entre elles et re-

cherchent des solutions pour proposer du temps collectif à leurs enfants et sortir du quotidien parfois difficile.

L'équipe accompagne les familles dans les démarches aux dossiers MDPH, l'accès aux soins, le soutien à la parentalité.

Primaires : 700 enfants « sportivement handi-sensibilisés ».

Travailler pour l'inclusion des enfants handicapés implique inévitablement de travailler avec les enfants non handicapés afin de favoriser l'interaction sociale, les amitiés et l'équité dans les classes et les écoles. C'est le fondement du projet des « classes pilotes » animées par l'éducatrice référente handicap du service des sports. Les séances abordent avec les élèves les différents types de handicap, de manière pratique et concrète avec des mises en situation. Les notions d'accessibilité sont explicitées, ainsi que celles de compensation liées à une déficience.

4 écoles se sont portées volontaires et impliquées dans les projets ; Courcelles, Croizat, Makarenko et Langevin.

Au cours des 2 années scolaires de 2017/2018 et 2018/2019

- 51 enfants se sont initiés au langage des signes en chanson.
- 56 enfants de 2 classes sur 36 séances ont appris, expérimentés, puis partagés leurs connaissances sur les handicaps et les moyens de compensation qui existent.
- Au total sur 2 ans, 599 enfants de CP /CM2 ont participé à la semaine « Handi sports citoyenne » au Palais des Sports. Une semaine entièrement consacrée aux handicaps avec la pratique d'activités sportives adaptées.

La Dictée d'ELA, des mots pour battre la maladie ! 15 octobre 2018 et 2019

Cette campagne permet, chaque année, aux élèves et à leurs enseignants d'échanger sur les valeurs de solidarité et de respect, de comprendre l'importance de la recherche médicale ainsi que l'accompagnement des familles concernées.

En 2018, élues, la championne d'athlétisme Elea DIARRA, et la romancière Sonja DELZONGLE, 5 lectrices ont lu la dictée à plus de 120 jeunes élèves de l'école primaire Makarenko. Guy CHARLOT, Directeur académique est venu récompenser les enfants avec les représentants de la municipalité.



2.2.2. Sport et handicap

Le sport pour tous et partout, l'Office Municipal des Sports (OMS) dit CAP et en fait un de ses challenges à chaque saison.

L'OMS prône l'inclusion et la mixité des publics pour permettre aux enfants ou adultes en situation de handicap de choisir et partager avec des personnes dites valides un sport avec la même intensité et le même plaisir. Une orientation qui ne s'oppose pas à son soutien au développement de sections adaptées de proximité comme l'ont fait 11 clubs vaudais. Pour que cela soit possible, l'OMS a nommé un chargé de mission handicap pour apporter

un soutien spécifique aux clubs dans leurs projets d'inclusion. Cette mission facilite les interfaces avec les fédérations Handisport (FFH) et Sport Adapté (CDSA), les liens avec les institutions du secteur médico-social, et une implication continue dans les groupes de travail de la commission accessibilité.

L'autre aspect de l'action de l'OMS est de promouvoir auprès des parents et des adultes concernés par un handicap que la pratique d'un sport est possible pour tous les types de handicap léger ou lourd, mental ou physique et pour tous les âges. Aller vers les familles, les inviter à découvrir toutes les facettes possibles des sports dans leurs adaptations et encadrement spécialisés.

Plusieurs rendez-vous organisés sur la ville ont permis de rappeler à tous ; adultes, parents, éducateurs qu'il est toujours temps et possible de se lancer dans une activité sportive. Handisport ou adaptée, en individuel ou collectif, l'offre existe et se diversifie sans cesse.

- À chacun son défi : organisé par le Cercle d'escrime le 1^{er} mars 2018
 - Les Rencontres XIII handi : 15 février 2018 avec les centres sociaux
 - Remise du label handisport au Club d'escalade CPEAVV le 6 novembre 2018
 - Journée Handisport animée par l'OMS le 15 juin 2019
- Etc.



2.2.3. Accès aux loisirs et à la culture pour tous

La situation de handicap n'est pas un frein aux pratiques culturelles et artistiques, à **l'École des Arts**, 10 élèves ont suivis le cursus musical sur 2018/2019.

Dans leur parcours, les élèves développent leur créativité et leur expression personnelle, ils apprennent à pratiquer avec plaisir la musique en groupe. Pédagogue avant tout, les professeurs leur permettent d'explorer différentes activités musicales et de profiter pleinement d'un apprentissage adapté à leurs capacités et leurs désirs de jouer d'un instrument, seul ou avec d'autres.

Tout au long de l'année des actions très variées viennent ponctuer les cours individuels :

- 6 concerts participatifs ou partagés avec les groupes traditionnels
- Journée autisme + musiciens de Téhéran
- Du chant avec l'ensemble des adultes du conservatoire
- Découverte instruments
- Partenariat bibliothèques

Des grands élèves du conservatoire passent régulièrement au cours collectif musique pour tous, pour jouer un morceau puis faire de la musique avec le groupe (impro, échanges, participation à aux activités). À chaque rentrée, l'équipe foisonne d'idées et d'énergie pour développer les sessions de travail avec les élèves musiciens de l'École des Arts et l'ensemble instrument traditionnel : temps de travail en commun avec une classe CHAM de Henri Barbusse, croisements artistiques avec les ateliers Gagarine, fabrication d'instruments et de structures sonores, renouvellement des échanges avec les ateliers de musique adaptée de Meyzieu. Le département Musique pour tous est en capacité d'accueillir chaque année de nouveaux élèves petits ou grands.

Le réseau des bibliothèques s'équipe et développe une offre de plus en plus large.

Le réseau développe plusieurs actions en faveur de l'accès au livre et à la lecture des publics empêchés de lire du fait d'un handicap. Il participe à des actions de sensibilisation qui contribuent à changer le regard sur le handicap.

L'offre numérique :

- Un des automates de prêt à hauteur pour les personnes à mobilité réduite ou de petite taille par exemple
- Sur la médiathèque numérique en ligne, possibilité de lire les films en audiodescription
- Les Ebooks (une soixantaine) sont tous accessibles : possibilité de changer la police, la couleur, la taille pour faciliter la lecture

Une offre d'événements et d'animations pour les usagers des bibliothèques et les agents

- Siestes musicales dans le cadre de « A Vaulx jazz » : 3 séances avec 35 personnes de tous âges
- Participation d'un agent à la sensibilisation au Facile à Lire et à Comprendre (FALC) organisée par l'espace ressource handicap
- Participation des bibliothèques de la Ville à la Journée internationale des personnes handicapées : présentation de ressources sur la thématique, Santé – handicap et bien être
- Accueil de l'IME Yves Farge à la bibliothèque Georges Perec : 32 visites le mercredi matin (accueil libre d'un groupe d'adolescents ou accueil autour d'une thématique : jeux, contes, tablettes...) avec les éducateurs
- Lectures multilingues et accueil de la classe « école pour tous » avec des enfants en situation de handicap : interlude, chant final par

les élèves, action menée depuis trois ans avec l'enseignante

- Duoday : deux agents de la bibliothèque ont accompagné durant une journée deux travailleurs handicapés à la bibliothèque Georges Perec

Les partenariats avec les associations permettent de répondre à des besoins particuliers comme ceux des enfants autistes. Avec l'association Les P'tits Rubans bleus, plusieurs animations ont été proposées « A Vaulx livres les petits », « Journée de sensibilisation aux troubles autistiques », « Démonstration de jeux adaptés »

Au Planétarium, les séances d'astronomie, expositions, ateliers, stages et conférences s'adressent et sont accessibles à tous les publics. L'équipement est entièrement adapté aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs et rampes d'accès).

678 visiteurs en situation de handicap, 62 accompagnateurs de groupes ou individuel en 2018

2.3 Santé et Handicap

2.3.1 Le contrat local de Santé⁸

Bien que les politiques de santé publique ne relèvent pas de sa responsabilité, la municipalité agit en faveur d'une culture de la santé

depuis de nombreuses années. Compte-tenu de la nécessité de renforcer des actions, d'apporter de la cohérence entre elles, ainsi qu'entre les professionnels des différents champs (notamment médical et social), la Ville et l'Agence Régionale de Santé ont acté la

signature d'un

Contrat local de Santé à Vaulx-en-Velin, pour une durée de 5 ans, de 2019 à 2024.

9 autres partenaires ont signé ce contrat et pris des engagements sur des objectifs opérationnels pour instaurer aux personnes en situation de handicap comme aux autres un parcours de soin adapté et de qualité.

L'axe 1 du contrat porte une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et aux personnes en situation de handicap. 6 actions y sont déclinées comme le renfort des dispositifs d'accès aux droits, à l'accompagnement du parcours de soins avec la mise en place de la mutuelle communale et d'une ressource en médiation en santé.

2.3.2 Journée internationale 2019 : santé, handicap et bien être

C'est, notamment, pour s'inscrire dans les objectifs du Contrat local de santé, que le mardi 3 décembre 2019, la **Journée internationale des personnes handicapées**, portée

par le service handicap, a eu pour thème « Santé, handicap et bien être ». Ce rendez-vous annuel a réuni plus de 400 participants vaudais à la Maison des fêtes et des familles qui ont participé à l'un de 3 temps forts proposés :

- **Un « Kfé d'exPairs »** animé par France Asso Santé, la filière Defiscience de Santé maladies rares, la Métropole aidante et l'association Soins primaires à Vaulx-en-Velin.
- **Un forum** proposant des stands d'information sur 2 parcours : soins de l'enfant et droits, accompagnement et activités de bien être pour tous.
- **La remise des trophées de la dictée ELA** pour les élèves de l'école primaire Makarenko, 5 classes participantes

La mobilisation des acteurs fut réussie, cette journée a permis :

- De mieux faire connaître aux habitants les ressources disponibles,
- De s'approprier et avancer collectivement sur une problématique,
- De mutualiser les moyens d'information et de prévention.

Les besoins et les idées pour 2020 ne manquent pas ; le handicap comme plus-value à la famille, à un collectif de travail / le droit au répit / les outils à apporter aux familles qui cherchent des ressources / le croisement des expertises parents, patients, professionnels soignants ou éducatifs / l'accès à l'offre sportive et culturelle.

2.3.3 Santé mentale : le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Ce contrat est mis en œuvre en articulation avec le service handicap de la Ville.



⁸ Disponible sur le site internet de la Ville : <https://vaux-en-velin.net/wp-content/uploads/2019/08/contrat-local-de-sante-2019-2024-bd.pdf>

Cette articulation est nécessaire car le domaine de la santé mentale et celui du handicap sont en étroite interaction sur certaines thématiques (ex : autisme, accessibilité, soutien aux aidants). Leurs actions doivent être complémentaires et coordonnées avec les partenaires communs.

2 exemples concrets d'actions co-construites par le CLSM et le service handicap

- La matinale « Soutien aux familles et proches de personnes concernées par la maladie psychique » à Vaulx-en-Velin (05.02.2019) animé à l'Espace Ressource Handicap

Cette rencontre était destinée aux familles et proches concernés par la maladie psychique d'un proche. Elle a permis aux familles d'échanger entre elles sur leur quotidien. Les professionnels présents ont pu donner des outils de compréhension aux participants ainsi que des ressources en cas de besoins.

Dans le cadre de cette rencontre, un guide « Santé Mentale, vers qui me tourner à Vaulx-en-Velin » recensant l'ensemble des ressources disponibles pour les Enfants/ados, Adultes, Personnes Agées, Familles, etc. a été réalisé par le CLSM et distribué aux familles présentes.

- L'accueil des familles et proches des personnes handicapées psychiques
« Actuellement, dans le Rhône, l'Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) propose des accueils dédiés à l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques sur Lyon, Givors et Villefranche-sur-Saône. Il apparaît cependant que peu d'habitants de l'est lyonnais (Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Bron, etc.) se rendent à ces accueils. »

Le CLSM avec le service handicap ont proposé à l'UNAFAM de développer un accueil individualisé de proximité à l'espace ressource handicap de la ville. Un travail a été mené en 2019 avec l'UNAFAM afin de conventionner le partenariat. Cette action renforcera l'offre globale d'écoute des aidants.

2.4 Insertion professionnelle et emploi

L'obligation légale en matière d'emploi prévoit que tout employeur public ou privé occupant au moins 20 salariés ou agents doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif.⁹

Les récentes dispositions contenues dans la loi de 2018 concernant le handicap visent d'abord à inciter à l'emploi direct des personnes handicapées.¹⁰

2.4.1 Agents de la collectivité : renouvellement de la convention avec le FIPHFP

La signature d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) illustre la volonté de la Ville d'améliorer l'intégration et les conditions de travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Son objectif est de donner les moyens à la Ville et au CCAS de s'engager pour la sécurisation de ses agents les plus fragiles, en situation de handicap, notamment. La collectivité respecte son obligation d'emploi depuis 2015 soit un taux d'emploi de 7,68% de son effectif. Au 1er janvier 2019, 89 agents sont reconnus bénéficiaires de cette obligation.

⁹ Différentes catégories de situations administratives constituent l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) des travailleurs handicapés. Les travailleurs ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente, les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire, protection sociale des pompiers, les personnes mentionnées à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

¹⁰ Réforme de l'obligation d'emploi https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/la_reforme_de_l_oeth-2.pdf

Différents acteurs internes contribuent à la mise en œuvre de cette convention, notamment au sein du « pôle santé » de la Direction des Ressources Humaines plus particulièrement :

- Médecine du travail : médecins du CDG69 et secrétariat,
- Préventeur, chargé des risques professionnels
- Assistante sociale du personnel

Ces différents acteurs peuvent être sollicités par la Direction des Ressources Humaines, les directions de service ou par les agents de manière individuelle.

Dans certaines situations, notamment de reconversion, les agents peuvent être accompagnés par le service formation et le Cap Emploi, service public de l'emploi spécialisé financé par le FIPHFP.

La collectivité peut également faire appel au service d'un ergonome ou d'un psychologue dans le cas de bilans de capacité par exemple. Des formations sont proposées pour améliorer la prise en compte de la situation des agents concernés par un handicap :

- **51 agents** ont participé le 8 novembre 2018 à une sensibilisation construite avec les responsables de 3 services : service Entretien Général, le service des Sports, le cadre de vie.
- **35 managers**, responsables de service et cadres ont répondu présents à la journée de formation « Management et accompagnement des agents en situation de handicap » le 20 novembre 2018.
- **29 agents** entre 2018 et 2019 ont pu suivre une formation axée sur la prise en compte des personnes handicapées dans leur métier (accompagnement des enfants en milieu scolaire, référent handicap en milieu artistique, handicap au travail...).

Les recrutements :

- 2 apprenties bénéficiaires d'une RQTH ont été recrutées en septembre 2018 : une préparant une formation d'auxiliaire de puériculture sur deux ans, et une autre au sein de la DRH.
- 4 personnes en situation de handicap ont été embauchées en 2019 sur des contrats à durée déterminée au service de la Petite enfance, service population, cadre de vie.

◆ FIPHFP ce qu'il faut retenir :

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité. Le FIPHFP a accompagné financièrement la ville dans la mise en œuvre de sa politique d'emploi handicap à hauteur de 193 962 € pour les actions réalisées entre 2016 et 2019.



Duoday
2020
JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

À l'occasion de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées

- DUODAY Jeudi 16 mai 2019 : 1 jour = 1 rencontre pour 1 partage d'expériences. Grâce à la collaboration entre le service handicap et la mission Handicap travail de la Direction des Ressources Humaines, la ville a proposé d'accueillir 18 personnes en situation de handicap lors de cette journée. Cette journée a permis la rencontre, de créer des vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures car

l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion. Il s'agit simplement d'une première étape pour "transformer l'essai".

11 duos se sont concrétisés avec 9 services municipaux

Tous les Duos étaient présents le 16 pour cette journée qui a commencé par un accueil café et une présentation succincte de la collectivité et de la fonction publique par la une Directrice Générale Adjointe et l'Élue au Handicap.

Parole de marraine

«... j'ai trouvé la journée très enrichissante sur le plan relationnel et humain. La personne reçue, en l'occurrence Florence, a pu confronter les réalités du métier sur le terrain même si elle n'a pas pu participer aux entretiens (sociaux) elle a pu ainsi au travers de nos discours confronter ses idées et identifier les contraintes et compétences du métier. Au-delà cette confrontation... j'ai pris plaisir à partager mes connaissances du métier et ainsi rediscuter et me centrer sur des aspects des compétences et j'ai retenu de cette journée également ce moment de rencontre du parcours de vie professionnelle et personnel d'une personne en situation de handicap au quotidien... ».

2.4.2 Emploi des personnes bénéficiaires de l'OETH

L'octroi du statut de RQTH permet d'avoir accès à un ensemble de mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'accès aux dispositifs d'accompagnement est partagé entre le service public de l'emploi (Pole Emploi, Cap Emploi, Mission Locale) et les organismes spécialisés (ex : OVE, LADAPT...). Ce sont ses services qui accompagnent les demandeurs d'emploi vaudais dans la mise en œuvre d'un

projet qui débouche soit sur un emploi en milieu ordinaire ou soit en milieu adapté comme à l'entreprise adaptée vaudaise L'Orangerie ou Messidor.

Pour soutenir les personnes dans leur projet, la question de l'emploi des personnes handicapées est à porter aussi auprès des employeurs.

Près de 2 500 établissements implantés sur la commune ; entreprises, commerces constituent un potentiel d'acteurs inclusifs. Par l'accessibilité à leur établissement et par leurs activités économiques et sociales.

Le service économique municipal aide les entreprises à la mise en conformité d'accessibilité de leur établissement :

- Envoi d'un courrier à l'ensemble des ERP entreprises/commerces pour les informer de la mise en accessibilité
- Relais auprès des chambres consulaires CCI-CMA qui proposent des appuis aux gestionnaires dans leurs démarches.

En 2018 :

- 7 commerces ont bénéficié d'aides dans le cadre du dispositif FISAC sur les centres commerciaux de la Grappinière / et du Mas du Taureau.

En 2019 :

- FISAC Village : accompagnement, mise en conformité, accessibilité des commerces/ ; soutien aux artisans qui demandent des aides directes.

2.5 Vie associative

La Direction de la vie associative participe à créer une dynamique d'échanges entre associations en favorisant les rencontres thématiques ou formatives ainsi que la participation à des événements municipaux ou inter-associatifs.

L'espace associatif Carco situé dans le quartier Est de la ville soutient, accompagne, héberge les structures et leurs projets :

- Chaque année de septembre à juin l'OVE dispose d'un créneau horaire à l'Espace Carco pour organiser des ateliers danse avec un groupe de jeunes.

Entre septembre 2018 et juillet 2019, **l'association Booste ton autonomie** a proposé à l'Espace Carco des ateliers de danse tahitienne. Ces cours sont dédiés aux personnes valides et aux personnes en situation de handicap et se déroulent une fois par semaine. Depuis septembre 2019, c'est l'association Adera qui porte cette action.

Le 2 avril 2019 a eu lieu la journée mondiale de l'autisme. **L'association les P'tits Rubans bleus** en partenariat avec les services de la ville et l'association Handicap Education était présente devant l'Hôtel de Ville pour sensibiliser le plus grand nombre à la cause de l'autisme.

Au programme de la matinée :

- Exposition d'œuvres réalisées par de jeunes
- Stands de sensibilisation et une distribution de petits rubans bleus ;
- Slams par Myriade-De-Mots, issus de textes écrits par les familles ;
- Lâcher de ballons avec messages d'espoir.

Jeudi 18 avril 2019 a eu lieu au Palais des sports le projet **24h chrono "Over danse"**. Ce projet est né suite à la mobilisation des jeunes du Centre Social du Grand Vire à la question du Handicap. Le groupe d'adolescents du Centre social a souhaité proposer un événement solidaire afin de soutenir les associations « Les P'tits rubans bleus » et « Handicap Education »

Les objectifs de ce projet :

- Sensibiliser les ados de 11 à 15 ans sur un événement solidaire
- Sensibiliser les habitants à la question du handicap
- Concourir au dépassement de soi
- Favoriser les relations de respect et de tolérance et les relations intergénérationnelles

Ce défi a donné l'occasion à des jeunes, des habitants et des partenaires de vivre une expérience inédite : danser sur une piste pendant 24h sans interruption au sein du Palais des Sports. Cette action a rassemblé toutes les générations et mobiliser les énergies dans un objectif commun : soulever des fonds pour les associations « Les P'tits rubans bleus » et « Handicap Education ».



- 1^{er} Septembre 2019 : l'association **les P'tits Rubans Bleus** dispose d'un bureau mutualisé à l'Espace Carco. L'association accompagne les familles d'enfants autistes dans leurs démarches administratives et propose des permanences d'informations.

- Depuis octobre 2019, les P'tits Rubans Bleus en partenariat avec la MJC, proposent **des ateliers inclusifs hebdomadaires de danse et d'expression corporelle** permettant à des porteurs et non porteur de handicap de danser ensemble. Des séances hebdomadaires destinées à des enfants ou adolescents en situation de handicap leur permettent ainsi de prendre leurs marques, de s'habituer au lieu, aux personnes et de s'approprier pour laisser place au plaisir.

- Le 20 Juin 2019, **Handicap Éducation**, en partenariat avec la municipalité rassemblait à la MJC des structures associatives, institutions, professionnels de l'animation et habitants pour réfléchir et imaginer ensemble comment permettre un meilleur accès aux loisirs pour tous.

- Depuis le 1^{er} décembre 2019, l'association Handicap Éducation dispose d'un bureau à l'Espace Carco et de différents créneaux. L'association propose des ateliers d'échanges et de rencontres et des activités adaptées pour les enfants atteints de handicap.



Partenariat OVE - espace Frachon

situé au quartier du Grand Mas

Frachon a confié l'embellissement de son patio à un groupe de jeunes de profils et horizons différents.

6 adolescents de l'**IME Yves Farge** sont venus avec leurs éducatrices tous les jeudis après-midi pour réaliser le projet.

Le premier semestre a été consacré à la confection de petites tables et bancs de jardins, l'opération a été basée essentiellement sur du matériel de récupération auprès des entreprises vaudaises qui ont joué le jeu. Le deuxième semestre a été orienté plus vers le jardinage avec des plantations dans le patio et ce avec l'aide du **service des espaces verts de la Ville**.

Cette initiative a été très bénéfique pour les jeunes de l'IME et les autres jeunes volontaires du secteur du MAS. Cela a permis au groupe de mieux se connaître et d'échanger sur leurs parcours de vie. Les jeunes ont présenté, ensemble, avec fierté leur réalisation à Madame la Maire lors des journées portes ouvertes de l'espace Frachon en juin 2019.

Si on parlait d'amour !

Le 11 avril 2019 en soirée au cinéma les Amphis, l'IME Yves Farge et le planning familial de Villeurbanne ont proposé en accès libre d'assister gratuitement au court métrage intitulé Mon amoureux de Daniel Metge joué par des adultes en situation de handicap. Une soirée débat qui marquait la fin d'une action éducative menée pendant plusieurs mois avec les jeunes de l'établissement.

Vie affective, rencontre, liens amoureux : après la diffusion, familles, jeunes, éducateurs et simples spectateurs ont pu échanger avec le Planning Familial de Villeurbanne et les professionnels présents.

CONCLUSION-PERSPECTIVES 2020/2021

La CCA donne corps à la mise en accessibilité de la ville avec une finalité claire : construire une société inclusive.

Ce rapport démontre bien que cela implique de combiner multiples approches avec de nombreux acteurs, car l'accessibilité est l'affaire de tous.

Pour orienter les actions à venir, au terme de l'assemblée plénière 2019, les discussions entre les membres de la commission convergent vers des attentes très précises :

- globalement réaliser un travail de terrain impliquant les membres de la commission, les usagers et les services municipaux,
- relever les difficultés d'usage rencontrées par les habitants, multiplier les visites sur site afin de repérer les anomalies et les résoudre,
- mieux partager l'avis des membres de la commission avec les équipes techniques concernées,

- tester, innover, rechercher les solutions de manière concertée,
- harmoniser et développer des axes de travail répondant aux besoins des habitants utilisant les services publics, travailler à plus de transversalité entre les services,
- renforcer les liens partenariaux avec la Métropole, les associations, les acteurs spécialisés en veillant à offrir des réponses coordonnées sur le territoire,
- anticiper mieux l'accessibilité dans la phase amont de tout nouveau projet d'aménagement d'établissement ou d'espaces publics,
- inclure l'accessibilité dans tous les événements de la Ville,
- poursuivre le travail de sensibilisation et de formation des agents.

Deux priorités d'action et de projet sont arrêtées par la commission :

- Le suivi de la mise en accessibilité du territoire comprenant les bâtiments et les espaces publics, les événements organisés sur la ville
- Le développement et l'adaptation d'une offre de loisirs, de sports et d'activités culturelles pour tous, avec une attention particulière portée sur les temps extra et périscolaires des enfants.

Sur le plan organisationnel, la commission prévoit de reprendre ses orientations en groupes de travail. Il est convenu de constituer 2 groupes qui définiront chacun leur feuille de route et plan d'action.

ANNEXES

1. Composition de la CCA : arrêté du 30 septembre 2019
2. Procédure de demande de places réservées PMR-CMI
3. Cartographie Nord et Sud des places de stationnement PMR
4. Feux sonores : mode d'emploi
5. Liste des ERP concernés par l'Ad 'AP
6. Demande de logement adapté - CERFA

GLOSSAIRE

AAH : Allocation adultes handicapés

Ad'AP : agenda d'accessibilité programmé

AEEH : allocation d'éducation pour l'enfant handicapé

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

CAF : Caisse d'allocations familiales

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CMI : Carte mobilité-inclusion

La carte mobilité-inclusion remplace, à compter du 1^{er} juillet 2017, les anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

CMP : Centre médico-psychologique

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

EA : Entreprise adaptée

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

FIPHP : Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

IME : Institut médico-éducatif

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

PCH : Prestation de compensation du handicap

PMR : Personne à mobilité réduite

PPS : Projet personnalisé de scolarisation

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SAMSAH : Service d'accompagnement médicosocial pour personnes adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

UEEA : Unité d'enseignement élémentaire autisme



vaulx^{en}velin

MÉTROPOLE DE LYON

DEPARTEMENT DU RHONE
Référence SAJ/SB 19-002

COMMUNE DE VAULX EN VELIN

Objet : Arrêté municipal modifiant la composition de la commission communale pour l'accessibilité.

La Maire de Vaulx-en-Velin

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L. 2143-3 ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 octobre 2014 portant sur la création d'une commission consultative d'accessibilité et de sécurité pour les personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2017 portant composition de la commission communale pour l'accessibilité ;

Vu la démission et changement d'affectation de plusieurs membres de la commission communal pour l'accessibilité ;

ARRÊTE

Article 1 :

La composition de la commission communale pour l'accessibilité, présidée par Madame la Maire, est la suivante :

Toute correspondance doit être adressée à

Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

➤ Représentants de la commune :

Mesdames Eliane DA COSTA, adjointe au Maire, déléguée au Handicap, à la population et à l'état civil, Antoinette ATTO, conseillère municipale déléguée aux séniors et au conseil des séniors, Muriel LECERF, adjointe déléguée aux travaux, aux marchés publics et à la proximité, Liliane BADIOU et Nassima KAOUAH, adjointes de quartier ; Messieurs Yvan MARGUE, adjoint au maire délégué à l'action sociale, aux solidarités et à la santé, Ahmed CHEKHAB, adjoint au Maire délégué à la citoyenneté et aux échanges solidaires, Jean-Michel DIDION et Jacques ARCHER, adjoints de quartier

➤ Représentant de la Métropole de Lyon :

Monsieur Cyril LABALME ou son représentant de la Métropole.

➤ Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :

Mesdames Anaïs NELLE et Sophie GUITTIER de l'association « les P'tits rubans bleus », Marie-Andrée MANDRAND de l'association « UNAFAM Métropole de Lyon et du Rhône », Madame Zeyneb BOUSSA de l'association « handicap éducation », Messieurs Yves DAYET de l'association « Ailleurs et autrement », Bernard LOQUAIS de l'association « ANAE », François COULON de l'association « ADAPEI 69, ESAT Léon Fontaine », Eric MARIE de l'association « OVE », Jean Yves COUTANT de « l'Office Municipal des Sports de Vaulx-en-Verin », Monsieur Eric BENON de l'association « CARPA », Monsieur Franck MAHEO de l'entreprise adaptée « l'ORANGERIE », M. Robert KUIESINE de « l'UNADEV ».

➤ Représentants d'habitants et autres usagers de la ville :

Mesdames Khalida MOKEDDEM, Nina Yilmaz, Marie BAHJ CHAFIK, Aurélie NOIRET, Gloria QUECAN ; Messieurs Maurice VEUX, Auguste LABORDA, Hervé MUNOZ et M. PICHOT.

➤ Représentants des instances de démocratie participative :

Mesdames Sylvie RODRIGUEZ du Conseil de quartier Vaulx Sud-Dumas Genas, Gisèle TRIBOLLET du Conseil de quartier Petit pont – Grappinière, Sandrine DARNAND du Conseil de quartier du Village, Lila CHOUARBI du Conseil de quartier du Grand Mas ; Messieurs Omar ADDA du Conseil de quartier Vaulx Sud-La Côte, Patrice GUILLERMAIN-DUMAS du Conseil de quartier du Centre-Ville, Gérard MAUPERTUIT du Conseil de quartier du Pont des Planches, Nacer DENFIR du Conseil de quartier Ecoin-Thibaude ; Mesdames Monique MARTINEZ du Conseil des séniors et Hadyatou DIALLO du Conseil citoyen.

Article 2 :

Les nominations qui précèdent sont valables pour la durée du mandat, sauf si les intéressés cessent de remplir les fonctions qui ont motivé leur nomination.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 02 mars 2017 portant composition de la commission communale pour l'accessibilité.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des dernières mesures de publicité.

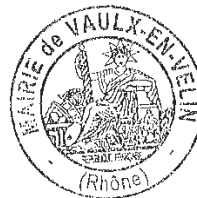
Dans le même délai un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 30 septembre 2019

La Maire,



Hélène GEOFFROY

Affiché en mairie du 3/10/2019 au 3/12/2019

ANNEXE 2 - PROCÉDURE DE DEMANDE DE PLACES RÉSERVÉES PMR-CMI

Réception de la demande à la Direction des Espaces Publics, 3 cas de figures se présentent :

1. La demande concerne le domaine privé
2. La demande concerne le domaine communal
3. La demande concerne le domaine public

Dans tous les cas, le pétitionnaire doit formuler une demande écrite et transmettre la photocopie de sa carte d'invalidité à jour. (CMI).

Demande du riverain

1er cas de figure - ESPACE PRIVÉ

(Gestionnaire privé, bailleur, copro)

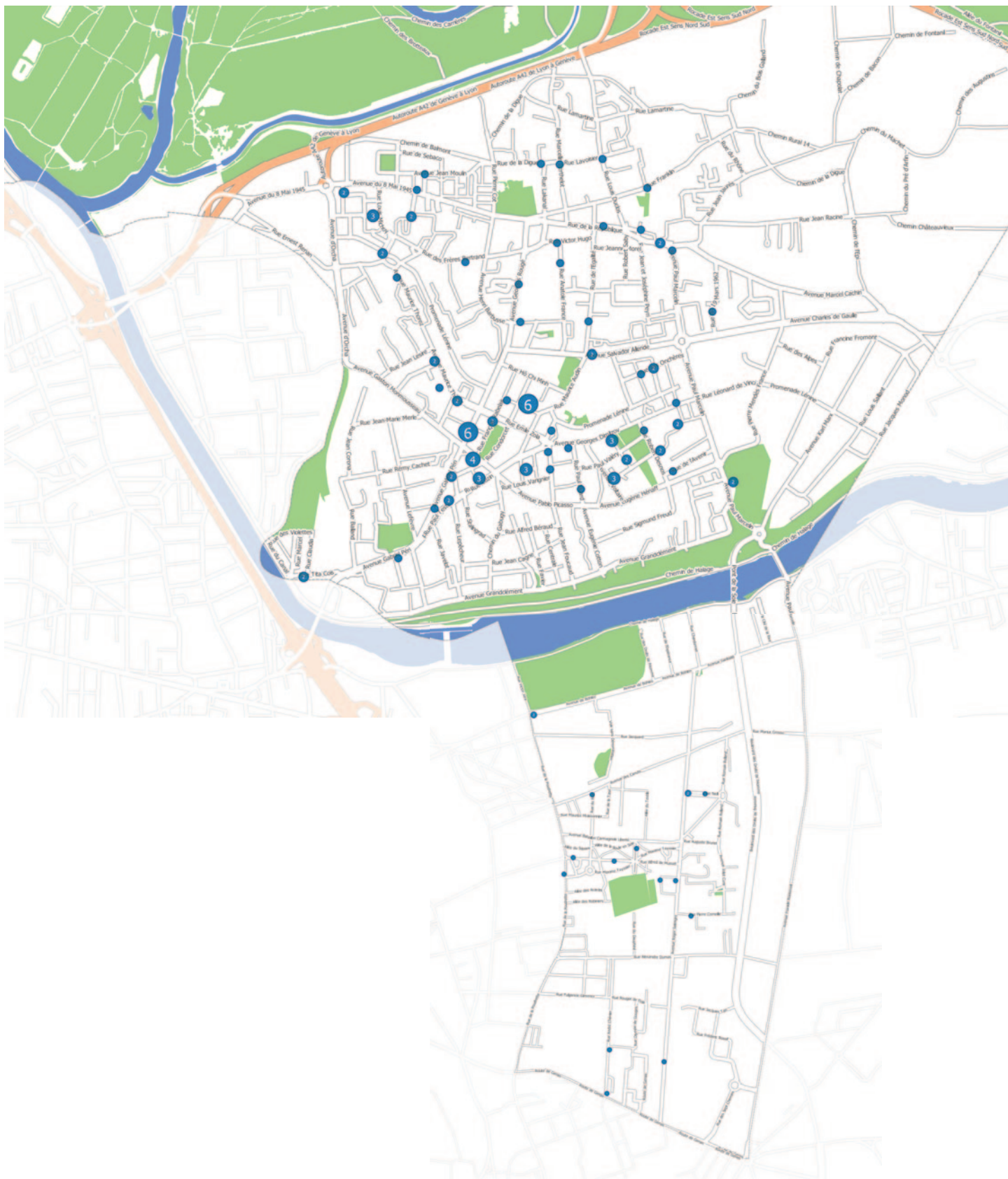
- 1) Demande l'avis du gestionnaire privé
- 2) La Ville vérifie les possibilités techniques
- 3) Si validation, élaboration d'un arrêté municipal permanent

2ème cas de figure – ESPACE COMMUNAL

- 1) La Ville vérifie les possibilités techniques et réglementaires
- 2) Élaboration d'un arrêté permanent avec notification
- 3) Création d'un espace de stationnement à la charge de la Ville

3ème cas de figure – ESPACE MÉTROPOLITAIN

- 1) Vérifications techniques et réglementaires avec la régie de la Métropole
- 2) Élaboration d'un arrêté permanent avec notification
- 3) Création d'un espace de stationnement à la charge de la Ville





La télécommande

Les fonctions du bouton

- 1 pression brève :** activation de la synthèse vocale du feu de circulation
- 2 pressions brèves :** augmentation du volume de la synthèse vocale
- 1 pression longue :** activation ou désactivation du mode automatique de la télécommande (3 bips courts à l'activation, 1 bip long à la désactivation)



Les messages diffusés aux feux tricolores

Quand le feu piéton est vert

Un signal musical ou un message vous indique que vous pouvez vous engager sur la chaussée et la traverser, même si le feu piéton passe au rouge pendant cette traversée.

Quand le feu piéton est rouge

Un message parlé vous indique qu'il est interdit de s'engager. Exemple : « Rouge piéton - Cours de la Liberté ». Ce message est diffusé une fois, au début du rouge piéton. Vous pouvez obtenir une répétition de ce message en appuyant une nouvelle fois sur le bouton de votre télécommande.



À qui signaler la panne d'un feu sonore ?

En cas de dysfonctionnement localisé à un carrefour, merci de contacter :

l'unité Voirie Circulation Maintenance du Grand Lyon
20 rue du Lac, BP 3103
69399 Lyon cedex 03
tél : 04 72 69 05 30
webmestre@grandlyon.org

La liste des carrefours équipés

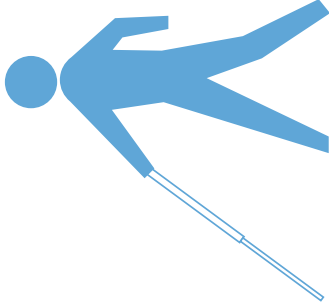
- > dans les mairies
- > sur le site Internet du Grand Lyon : www.grandlyon.com

GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon
20 rue du Lac, BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03
04 72 65 40 40 - www.grandlyon.com

GRANDLYON

communauté urbaine



Personnes déficientes visuelles
Télécommande pour feux sonores
MODE D'EMPLOI

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

ANNEKE Reçu en préfecture le 28/11/2022

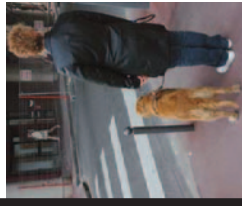
Feux Publié le

5.000
Sondages mode d'emploi
ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_15-DE

Etat de la pile

La pile est presque vide quand :

- > **en mode manuel,** la télécommande émet deux bips au lieu d'un à chaque fois que vous appuyez sur le bouton ;
- > **en mode automatique,** toutes les minutes, la télécommande émet deux bips au lieu d'un.



Les problèmes que vous pouvez rencontrer

Si vous constatez que l'activation de votre télécommande est sans effet, plusieurs hypothèses sont à envisager :

- > La pile de la télécommande est déchargée et vous devez la changer.
- > La télécommande est défectueuse (après le changement de pile) et doit être alors échangée. Il faut la rapporter à votre mairie.
- > Vous n'êtes pas suffisamment proche du feu piéton et le rayon d'action du système est ponctuellement insuffisant pour détecter votre commande (cette distance est variable d'un carrefour à l'autre et dépend de la proximité d'autres équipements avec lesquels il pourrait y avoir des interférences).
- > Il s'agit d'un carrefour dont toutes les traversées ne sont pas équipées.
- > Le dispositif sonore du feu tricolore est défectueux, ou réglé à un volume sonore insuffisant. L'intervention du service de maintenance est alors nécessaire.

L'alimentation de la télécommande est assurée par une pile bouton (référence : CR2450). Lorsque cette pile est usagée, vous devez la remplacer par une autre identique que vous pouvez vous procurer chez un buraliste ou dans un magasin spécialisé. Pour accéder à la pile, pressez fermement sur les deux côtés de la télécommande.

Mode de fonctionnement

Le mode automatique est activé pendant 30 minutes et un bip est émis toutes les minutes.

Passé les 30 minutes, la télécommande repasse en mode manuel pour éviter l'usure prématurée de la pile. Vous pouvez revenir au mode manuel en appuyant sur le bouton pendant plus de 3 secondes. Un bip long vous signale le changement de mode. Pensez à couper le mode automatique quand vous n'utilisez plus votre télécommande.

Réglage du niveau sonore des feux

La méthode de réglage du niveau sonore est la même en mode manuel ou automatique. Pour augmenter le volume sonore, appuyez 2 fois de suite rapidement sur le bouton de la télécommande. Vous pouvez répéter 3 fois cette opération pour obtenir un volume sonore plus important.

Mode de fonctionnement

En mode manuel
La télécommande est par défaut en mode manuel. Appuyez une fois sur le bouton, la télécommande émet un bip court qui indique qu'elle est en état de fonctionnement. Pour déclencher la synthèse vocale du feu, appuyez une fois sur le bouton à chaque approche d'un carrefour.

En mode automatique
Pour activer le mode automatique, appuyez sur le bouton pendant 3 secondes. La télécommande émet 3 bips indiquant que la fonction automatique est activée. La synthèse vocale du feu se déclenche automatiquement quand vous approchez d'un carrefour équipé. Pour faire répéter le message de la synthèse vocale, appuyez une fois sur le bouton.

Pour faciliter vos déplacements dans l'agglomération lyonnaise, le Grand Lyon équipe les feux tricolores de dispositifs sonores d'aide à la traversée des passages piétons. Il vous fournit une télécommande permettant d'activer ces dispositifs sonores.



ANNEXE A au formulaire CERFA N°15246*01

5.1 : LISTE DES ETABLISSEMENTS ou des INSTALLATIONS

ADAP Ville de Vaulx en Velin - Document établi le 17/08/2015

NOM	Département	Commune	Adresse	Catégorie	Type
ATELIERS ARTS PLASTIQUES DIMITROV	69	Vaulx en Velin	18 B AVENUE DIMITROV	5	R
ARTISTORIUM	69	Vaulx en Velin	ALLEE DE LA BOULE EN SOIE	5	S
BIBLIOTHÈQUE CHASSINE	69	Vaulx en Velin	RUE JOSEPH BLEIN	5	S
BIBLIOTHÈQUE PEREC	69	Vaulx en Velin	RUE LOUIS MICHOY	3	S
CENTRE COMMUNAL JEAN MOULIN	69	Vaulx en Velin	AVENUE JEAN MOULIN	3	L
CENTRE CULTUREL CHARLIE CHAPLIN	69	Vaulx en Velin	PLACE DE LA NATION	1	LN
CENTRE INFO JEUNESSE	69	Vaulx en Velin	RUE DU LYCEE	5	W
CENTRE PETITE ENFANCE LOUISE MICHEL	69	Vaulx en Velin	RUE DES FRERES BERTRAND	4	R
CENTRE SOCIAL DU GRAND VIRE	69	Vaulx en Velin	23 RUE JULES ROMAIN	5	R
CENTRE SOCIAL LEVY	69	Vaulx en Velin	PLACE ANDRE BOLLIER	5	RLS
CENTRE SOCIAL PEYRI	69	Vaulx en Velin	RUE JOSEPH BLEIN	3	R
CIMETIÈRE DE L'ÉGALITÉ	69	Vaulx en Velin	RUE DE L'ÉGALITÉ	3	L
CIMETIÈRE DES BROSSES	69	Vaulx en Velin	RUE ALEXANDRE DUMAS	5	W
CINÉMA LES AMPHIS	69	Vaulx en Velin	12 RUE PIERRE COT	3	L
COPERNIC	69	Vaulx en Velin	15 ET 19 RUE JULES ROMAINS	5	W
DÉPOT BATAG	69	Vaulx en Velin	3 RUE GEORGES CHEVALIER	5	R
EAJE BOITE À MALICE	69	Vaulx en Velin	17 RUE ERNEST RENAN	5	R
EAJE JARDIN MOSAIQUE	69	Vaulx en Velin	13 RUE LOUIS MICHOY	5	R
EGLISE	69	Vaulx en Velin	PLACE ANTOINE SAUNIER	5	V
EQUIPEMENT CARCO	69	Vaulx en Velin	22 RUE ROBERT DESNOS	3	L
EQUIPEMENT FRACHON	69	Vaulx en Velin	3 AVENUE MAURICE THOREZ	4	LW

ESPACE ASSOCIATIF LAMAZE	69	Vaulx en Velin	15 RUE FRANKLIN	5	W
ESPACE GROLIÈRES	69	Vaulx en Velin	5 CHEMIN DES VERGERS	5	L
ESPACE MALVAL	69	Vaulx en Velin	5 BIS CHEMIN DES ECHARMEAUX	5	L
EUROPOLE	69	Vaulx en Velin	RUE DES VERCHERES	5	R
FOYER DANIEL FERRY	69	Vaulx en Velin	64 AVENUE GRANDCLEMENT	4	R
GROUPE SCOLAIRE VIENOT	69	Vaulx en Velin	ESPLANADE JACQUES DUCLOS	5	R
GROUPE SCOLAIRE VILAR	69	Vaulx en Velin	AVENUE MAURICE THOREZ	3	R
GS COURCELLES	69	Vaulx en Velin	RUE DES FRERES BERTRAND	3	RN
GS CROIZAT	69	Vaulx en Velin	79 ET 81 AVENUE ROGER SALENGRO	3	R
GS CURIE	69	Vaulx en Velin	23 ROUTE DE GENAS	4	R
GS FRANCE	69	Vaulx en Velin	36 RUE ANATOLE France	3	RN
GS GAGARINE	69	Vaulx en Velin	43 RUE ERNEST RENAN	4	R
GS GRANDCLÉMENT MATERNELLE	69	Vaulx en Velin	51 RUE DE LA RÉPUBLIQUE	4	R
GS KING	69	Vaulx en Velin	PROMENADE LENIN	4	R
GS LANGEVIN	69	Vaulx en Velin	3 RUE LOUIS DUCLOS	3	R
GS LORCA	69	Vaulx en Velin	1 RUE ROBERT DESNOS	4	R
GS MAKARENKO	69	Vaulx en Velin	2 CHEMIN HECTOR BERLIOZ	4	R
GS NERUDA	69	Vaulx en Velin	19 AVENUE ROGER SALENGRO	3	R
GYMNASE AUBERT	69	Vaulx en Velin	RUE ALFRED DE MUSSET / ALLEE DU STADE	3	X
GYMNASE BLONDIN	69	Vaulx en Velin	1 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE	3	X
GYMNASE CROIZAT	69	Vaulx en Velin	81 AVENUE ROGER SALENGRO	4	X
GYMNASE DES NOIRETTES	69	Vaulx en Velin	1 RUE DES FRERES BERTRAND	4	X
GYMNASE PAUL ROUX (Ex Franklin)	69	Vaulx en Velin	RUE FRANLIN	5	X
GYMNASE ROUSSEAU	69	Vaulx en Velin	4 RUE HO CHI MINH	3	X
GYMNASE WALLON	69	Vaulx en Velin	11 AVENUE JEAN MOULIN	5	X
HALTE GARDERIE COULEURS DU MONDE	69	Vaulx en Velin	AVENUE JEAN MOULIN	5	R
EAJE LA GRANGE AUX LUTINS	69	Vaulx en Velin	20 RUE ROBERT DESNOS	5	R

HÔTEL DE VILLE	69	Vaulx en Velin	PLACE DE LA NATION	3	W
MAIRIE ANNEXE SUD	69	Vaulx en Velin	32 RUE ALFRED DE MUSSET	3	L
MAISON JIMMY HENDRIX	69	Vaulx en Velin	AVENUE CARMAGNOLE	5	L
MAISON BERNARD	69	Vaulx en Velin	AVENUE CARMAGNOLE	5	L
MAISON DE LA JUSTICE	69	Vaulx en Velin	29 RUE CONDORCET	5	W
MJC	69	Vaulx en Velin	13 AVENUE HENRI BARBUSSE	2	L
PALAIS DES SPORTS	69	Vaulx en Velin	PLACE DE LA NATION	1	X
PISCINE JEAN GELET	69	Vaulx en Velin	4 AVENUE MAURICE THOREZ	4	X
P,A,C,S (PLANÉTIARIUM)	69	Vaulx en Velin	PLACE DE LA NATION	3	LY
PÔLE ASSOCIATIF DU BOURG	69	Vaulx en Velin	55 RUE DE LA REPUBLIQUE	5	W
PÔLE CULTUREL RENE CARRIER	69	Vaulx en Velin	55 RUE DE LA REPUBLIQUE	3	L
RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE LES COMPTINES	69	Vaulx en Velin	11 CHEMIN AUGUSTE RENOIR	5	R
RESIDENCE A. CROIZAT	69	Vaulx en Velin	88 CHEMIN DU GABUGY	5	NL
SALLE MUNICIPALE VICTOR JARA	69	Vaulx en Velin	ESPLANADE JACQUES DUCLOS	3	L
SERVICE MUNICIPALE DES RETRAITÉS	69	Vaulx en Velin	41 AVENUE GABRIEL PERI	5	W
STADE JOMARD	69	Vaulx en Velin	AVENUE PAUL MARCELLIN	2	PA
STADE LADOUMÈQUE	69	Vaulx en Velin	AVENUE GABRIEL PERI	3	PA
TENNIS / BOULODROME	69	Vaulx en Velin	132 AVENUE PAUL MARCELLIN	4	X
TOUR D'ESCALADE	69	Vaulx en Velin	1 CHEMIN DES VERGERS	5	X
3 AVENUE GEORGES DIMITROV	69	Vaulx en Velin	3 AVENUE GEORGES DIMITROV	5	W
LES PLEIADES	69	Vaulx en Velin	15 RUE EMILE ZOLA	5	W
LOCAL 47	69	Vaulx en Velin	AVENUE ROGER SALENGRO	5	W
PIMM'S	69	Vaulx en Velin	47 AVENUE ROGER SALENGRO	5	W

Complément à la demande de logement

Logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie



N°14069*03

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_15-DE

Un questionnaire doit être renseigné pour chacune des personnes (demandeur, conjoint ou co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge) dont le handicap ou la perte d'autonomie nécessite un logement adapté à leur situation.

Le demandeur de logement social

Nom :

Prénom :

Cadre réservé au service

Numéro de dossier :

La personne handicapée

Votre date de naissance :

Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? Oui Non

Si vous êtes en contact régulier avec un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ou un travailleur social ou une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile), merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail : @ .

S'il s'agit d'un organisme, avez-vous élu domicile auprès de lui ? Oui Non

Renseignements concernant votre handicap :

Nature du handicap	Moteur <input type="checkbox"/>	Sensoriel <input type="checkbox"/>
	Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficiência auditive <input type="checkbox"/>
	Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficiência visuelle <input type="checkbox"/>
	Autre <input type="checkbox"/> Merci de préciser : <input type="text"/>	
Votre handicap est-il ?	Stabilisé <input type="checkbox"/>	Evolitif <input type="checkbox"/>
Besoins en aides techniques	Aucune <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant manuel <input type="checkbox"/>
	Canne, Béquille <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant électrique <input type="checkbox"/>
	Déambulateur <input type="checkbox"/>	Autres aides techniques (merci de préciser) : - Lève personne <input type="checkbox"/> - Lit médicalisé <input type="checkbox"/>
Capacité à monter des marches	Impossible <input type="checkbox"/>	1 étage <input type="checkbox"/>
	1 à 3 marches <input type="checkbox"/>	Plus d'un étage <input type="checkbox"/>
Tierce personne	Présence d'une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit) <input type="checkbox"/>	

Renseignements concernant le logement :

Merci de préciser les équipements dont vous avez impérativement besoin ⁽¹⁾ :

Baignoire adaptée Douche sans seuil Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit)
 WC avec espace de transfert Ascenseur Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3m30)

Avez-vous des besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement (ex : besoins de services de santé de proximité) ?

Autres besoins, précisez :

(1) : plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande. Il est donc important que vous sélectionniez uniquement ceux qui vous sont indispensables.



NOTES

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le 
ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_15-DE



NOTES

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le 
ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_15-DE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_15-DE



MÉTROPOLE DE LYON

Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaux-en-Velin Cedex
Tél : 04 72 04 80 80
www.vaux-en-velin.net